

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
Fédération des Aînés ruraux
de la Dordogne
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux
Canton : Montagnier
Commune : Grand-Brassac
Lieu-dit : Juillac
Édifice : Puits
DOSSIER n°

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

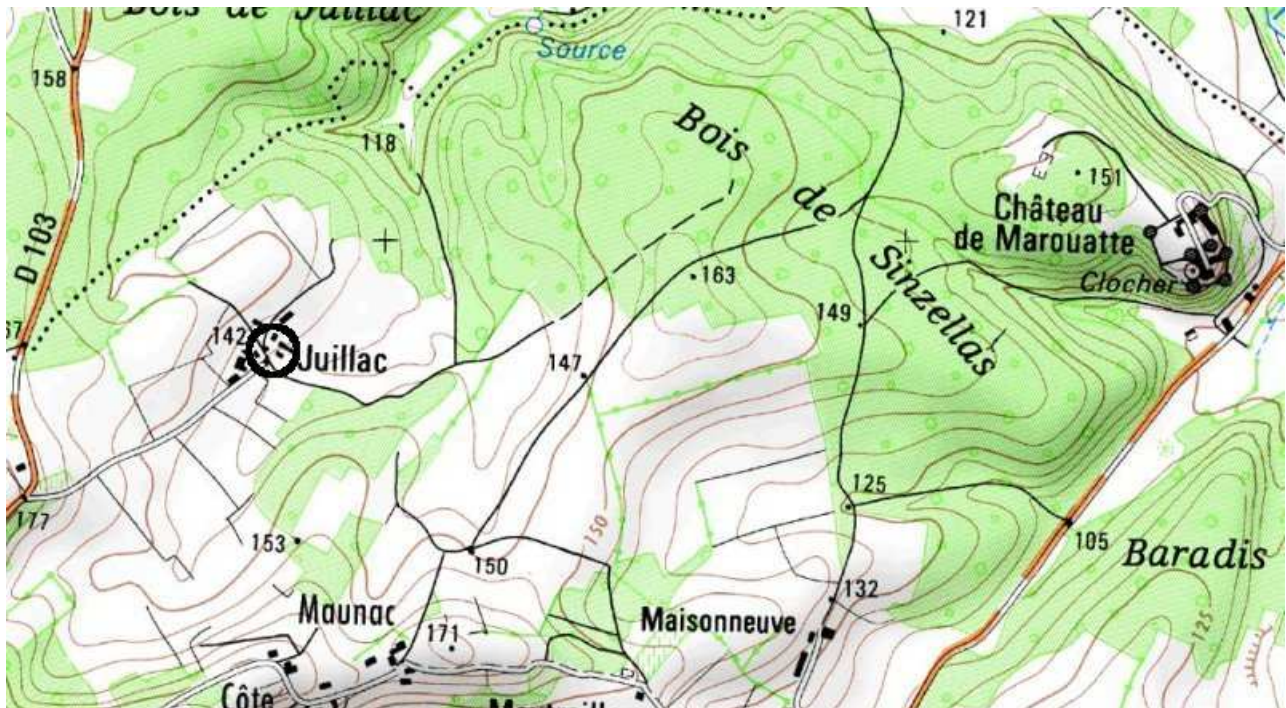
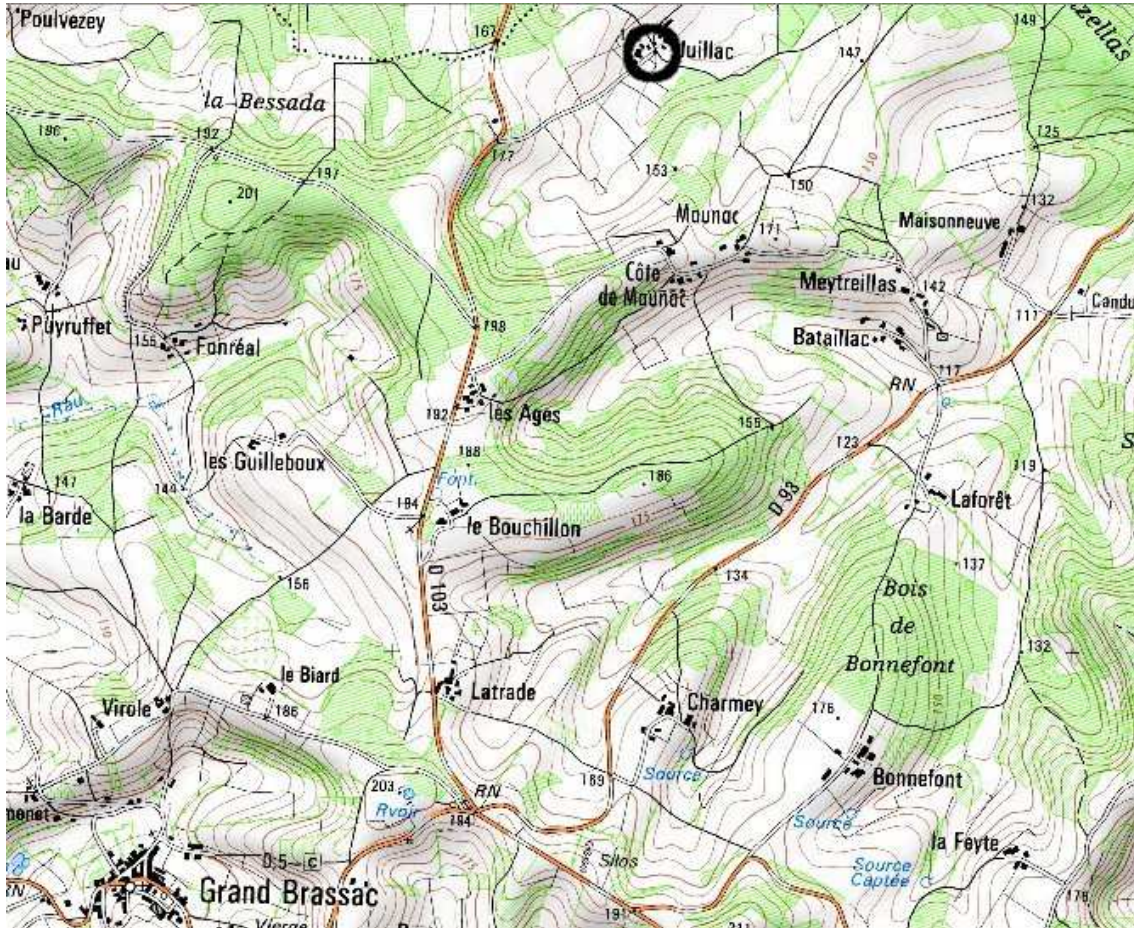
Cartes IGN - extraits du CD Carto Explorateur Dordogne Nord

Longitude : 0° 29' 50''

Latitude Nord : 45° 18' 59''

Altitude : 147 mètres

Échelle : 1/25 000



LOCALISATION CADASTRALE

Extrait de www.cadastre.gouv

Cadastre en date du : mise à jour en : 5/05/2008

Échelle : 1/2000

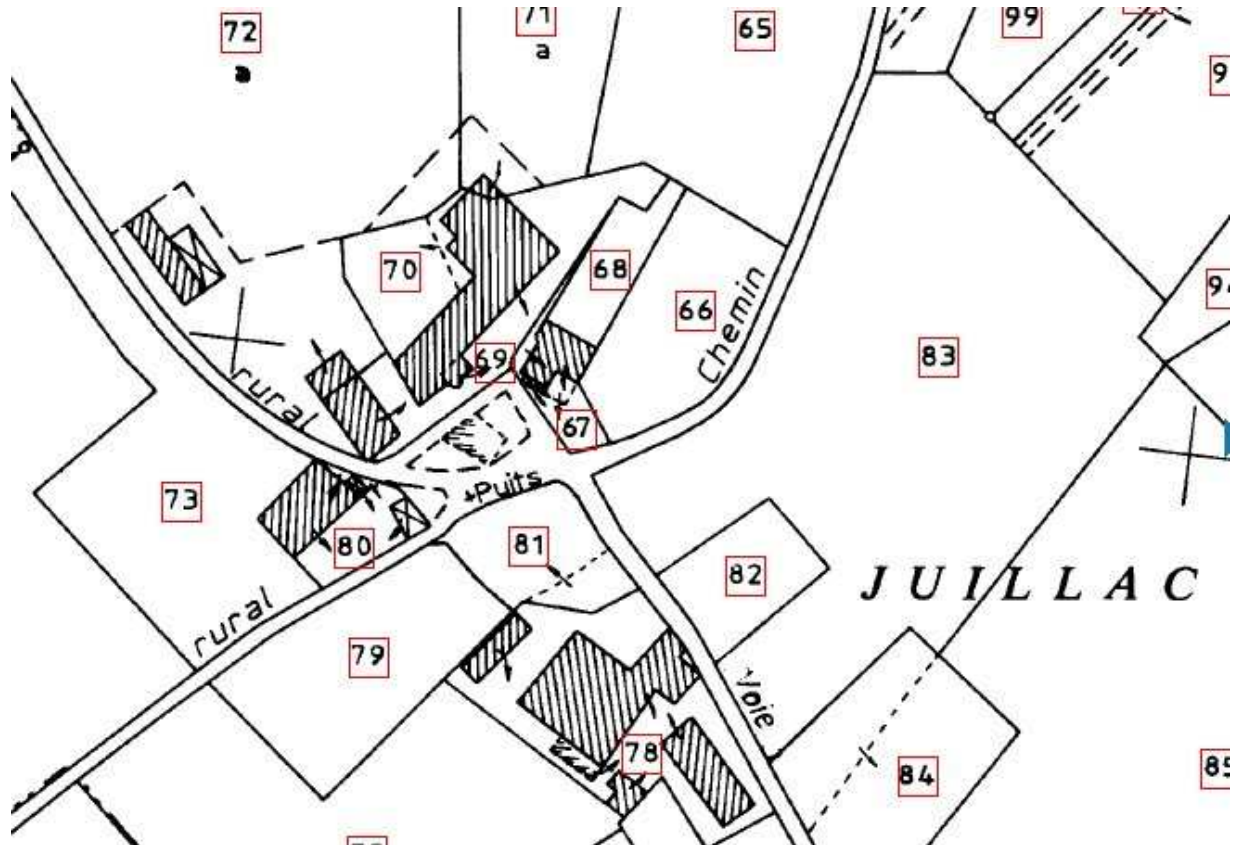
Section :

Feuille AV 01

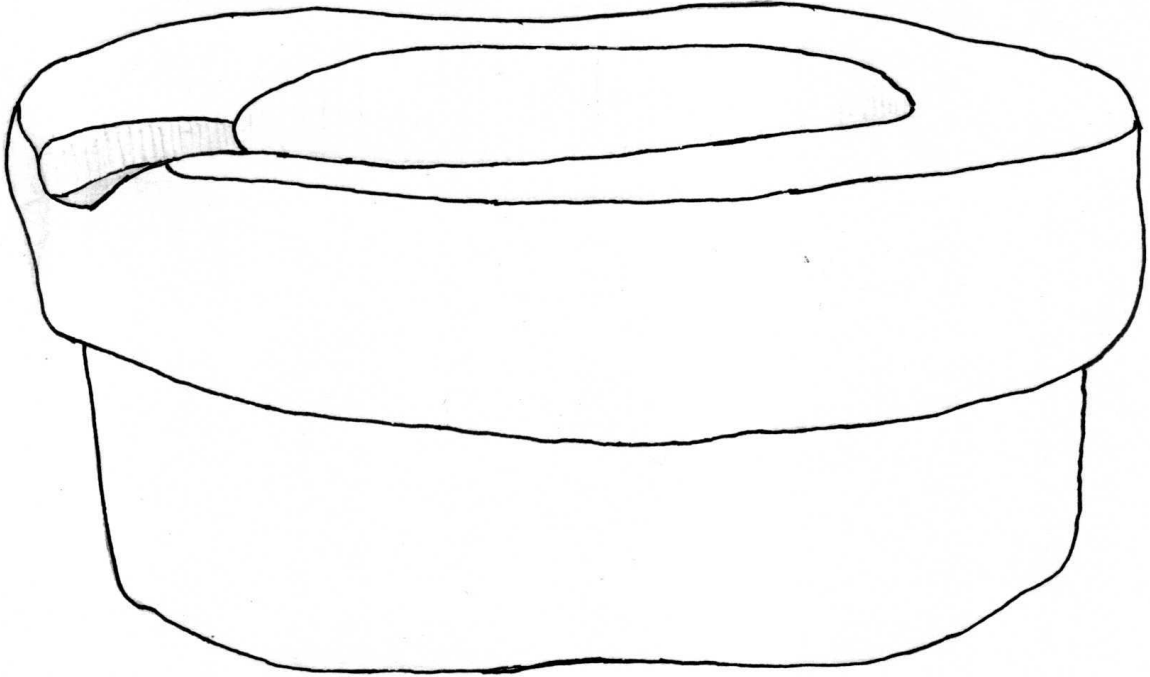
Parcelle non numérotée

Superficie : Nature : Sol

Propriétaire : commune



La margelle



DESCRIPTIF ECRIT

Ce puits est situé en bordure d'une place dans le hameau de Juillac, devant le mur d'un ancien bâtiment aujourd'hui en ruines.

La margelle est constituée d'un gros bloc monolithique taillé, d'une hauteur totale de 65 cm, d'une épaisseur de 32 cm dans sa partie supérieure et de 26 cm dans sa partie inférieure, qui repose sur un soubassement de grosses pierres appareillées d'environ 20 cm de hauteur. Le bloc de calcaire n'est pas d'origine locale (Paussac), contrairement aux pierres du soubassement.

Les bords de cette margelle sont irréguliers, sans doute à cause de l'usure, ce puits datant, semble-t-il, d'avant 1747.

Le dessus de la margelle comprend une petite encoche pour la corde (A), une autre (B), plus large, permettant de s'appuyer, et une autre, plus profonde (C) dont nous n'avons pas trouvé l'usage. Sous cette partie, il y a, au ras de la terre, une ouverture rectangulaire d'environ 40 cm de large faisant presque toute la hauteur du soubassement.

Un treuil métallique, avec une chaîne permettant de remonter les seaux, a été installé dans les années 1945-50.

Le puits a été creusé dans le rocher, sur une profondeur d'environ 14 mètres. Lorsque M. Groumillet et un ami y sont descendus, il y avait environ 60 cm de vase. L'eau sourd d'une petite source dans le rocher, au fond du puits qui se remplit très lentement. M. Groumillet y a installé une pompe l'an dernier. Cette année, il n'a pas pu utiliser l'eau qui était trop peu abondante.

Pour les amateurs de mathématiques :

La partie supérieure de la pierre qui sert de margelle est un cylindre de diamètre extérieur 1,47 m, de diamètre intérieur 0,83 m et de hauteur 0,25 m ce qui fait un volume de 0,289 m³. Si l'on soustrait les volumes des parties creuses on obtient environ 0,280 m³.

La partie inférieure est également un cylindre de diamètre extérieur 1,27 m, de diamètre intérieur 0,83 m et de hauteur 0,36 m ce qui fait un volume de 0,281 m³, qu'on peut ramener à 0,270 m³ pour les mêmes raisons.

Soit un volume total de 0,55 m³.

La pierre calcaire a une densité estimée habituellement à 2,5 ou 2,6, soit 2600 kg par m³. Dans le cas présent, la pierre de la margelle pèse environ 0,55 x 2,5 soit 1375 kg. Disons entre 1,3 et 1,4 tonne.

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Vue générale : le puits et la mare depuis la maison de Gilles Groumillet



Vue arrière



Vue côté droit



Vue de 3/4 avant

A droite, détail du bâti





Vue du côté gauche



L'intérieur du puits



Le treuil



Extrait de Photo Exploreur 3D, Dordogne Nord



HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

La seule mention de ce puits que nous ayons pu trouver date de 1747 : en octobre 1747, sur l'arpentement de la tenance de Juillac, appartenant à Monsieur Maître François Gomondie de la Chausselie, conseiller magistrat au présidial et sénéchal de Périgueux, figure dans la liste des tenanciers :
« communal au dit village où est un lac et un puy. » Surface 2 brasses 3 escats soit environ 310 m².

Sources orales :

- M. Gilles GROUMILLET à Juillac, agriculteur, né à Juillac en 1953
- Maire et premier adjoint de Grand-Brassac

Sources écrites :

- AD24, 1 E 26

DEVENIR DE L'ÉDIFICE**OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

Ce puits est situé sur un terrain communal et appartient à la commune de Grand-Brassac. Le site - puits, mare et croix - vient de faire l'objet d'une opération de réhabilitation par la Communauté de Communes du Val de Dronne et le Conseil Général, dans le cadre d'une opération de mise en valeur du petit patrimoine. Le Conseil général a pris en charge les frais de personnel (entreprise d'insertion), la Communauté de Communes les matériaux et la commune les frais de repas du personnel.

Le soubassement du puits était abîmé, les pierres descellées : la margelle a été déposée, le soubassement refait et la margelle réinstallée.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**Noms et prénoms des rédacteurs**

Catherine Schunck

Dessins de François Schunck

Dossier achevé le : 6 octobre 2008

Date de dépôt au C.A.U.E.